



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.17
16 mai 2025

Original: ANGLAIS

Onzième réunion du Comité consultatif scientifique
et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones
et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW)
dans la région des Caraïbes

Panama City, Panama
30 juin - 3 juillet 2025

SPAW CONSORTIUM

L'ÉLARGISSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES

Document d'information

Cette réunion se déroule en mode hybride. Les délégués sont priés de consulter tous les documents de la réunion par voie électronique pour les télécharger si nécessaire.



L'ÉLARGISSEMENT DE LA
PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE AU PROGRAMME POUR
L'ENVIRONNEMENT DES
CARAÏBES

Document d'information

24 mars 2025

Citation recommandée : Consortium SPAW. 2025. L'élargissement de la participation de la société civile au Programme pour l'environnement des Caraïbes : document d'information. Document d'information du Consortium SPAW : SC-bp2025-1.

Acronymes

ACC - Association de conservation des Caraïbes

CEP - Programme pour l'environnement des Caraïbes

OSC - Organisation de la société civile

FEM - Fonds pour l'environnement mondial

MdE - Mémoire d'accord

RAC - Centre d'activités régionales

RAN - Réseau d'activités régionales

SPAW - Aires et espèces sauvages spécialement protégées

PNUE - Programme des Nations Unies pour l'environnement

PMRC - Région des Grandes Caraïbes

WIDECAS - Réseau de conservation des tortues marines des Caraïbes

Remerciements

Le Consortium SPAW exprime sa gratitude aux personnes énumérées ci-dessous pour leurs contributions à ce document d'information.

I. Logo du consortium SPAW : Alexandra Alberg, Institut du bien-être animal

II. Informations pour l'annexe 4 :

- Andrew Simmons, Services de gestion de l'environnement JEMS (Saint-Vincent-et-les Grenadines)
- Fondation pour la gestion des zones côtières des Caraïbes (Jamaïque)
- Davia Carty, Département des forêts, Gouvernement de la Jamaïque
- Fitzgerald Providence, Département des forêts, Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines
- Floyd Homer, Multicrop Facility Ltd. (Trinité-et-Tobago)
- Jorge Luis Brocca, SOH Conservación (République dominicaine)
- Lakeshia Anderson-Rolle, Bahamas National Trust (Bahamas)
- Melt Turner, Global Parks (Canada-États-Unis)
- Michela Izzo, Guakía Ambiente (République dominicaine)
- Sharda Mahabir, Coordinatrice du programme de microfinancements du FEM (Trinité-et-Tobago)
- Tamika Seales-Mansano, Programme de reforestation et de réhabilitation des bassins versants de Tobago
- Thera Edwards, Fondation pour la gestion des zones côtières des Caraïbes (Jamaïque)
- Valerie Gregoire, C.A.R.E. SKN (Saint-Kitts-et-Nevis)
- Yolanda Leon, Grupo Jaragua (République dominicaine)

Table des matières

1 Introduction	5
2. La société civile dans le processus de développement.....	5
3. La société civile dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes contemporain.....	8
4. Politiques et pratiques.....	8
5. Avantages d'un engagement accru du CEP avec la société civile.....	9
6. Mécanismes d'élargissement de la participation de la société civile au Programme pour l'environnement des Caraïbes	11
7. Questions à prendre en compte.....	13
8. Conclusion.....	14

1. Introduction

La mer des Caraïbes est le fondement de l'économie de nombreux pays de la région des Caraïbes et il est de plus en plus évident que les mesures visant à préserver l'intégrité de ces atouts naturels nécessitent une approche coordonnée de l'ensemble de la société. La Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Carthagène) fournit le cadre juridique du Programme pour l'environnement des Caraïbes (CEP), qui fonctionne comme le mécanisme de mise en œuvre d'une action coordonnée visant à promouvoir le développement économique tout en protégeant le patrimoine naturel et la biodiversité de la région.

Cette note résume l'histoire de la participation de la société civile au CEP et à la Convention de Carthagène, identifie la valeur et les avantages de l'élargissement de la participation de la société civile, et suggère des actions que les Parties contractantes à la Convention de Carthagène peuvent envisager pour formaliser et élargir la participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention de Carthagène, en particulier le Protocole concernant les aires et espèces sauvages spécialement protégées de la région des Caraïbes (Protocole SPAW) et son sous-programme connexe (sous-programme SPAW).

Cette note soutient également l'élaboration du cadre de gouvernance résumé dans la Stratégie régionale pour la protection et le développement de la Région des Grande Caraïbes 2023-2030¹.

2. La société civile dans le processus de développement

Le rapport de 2004 du Groupe de personnalités éminentes des Nations Unies sur les relations entre les Nations Unies et la société civile² note qu'il n'existe pas de définition correcte de la société civile, mais qu'aux fins des Nations Unies, il a donné la description suivante :

« La société civile : Se réfère aux associations de citoyens (en dehors de leurs familles, amis et entreprises) ont conclu volontairement pour promouvoir leurs intérêts, leurs idées et leurs idéologies. Le terme n'inclut pas les activités à but lucratif (secteur privé) ou de gouvernance (secteur public). Les organisations de masse (telles que les organisations de paysans, de femmes ou de retraités), les syndicats, les associations professionnelles, les mouvements sociaux, les organisations de peuples autochtones, les organisations religieuses et spirituelles, les universités et les organisations non gouvernementales d'utilité publique revêtent une importance particulière pour les Nations Unies". (p. 13).

Bien que le terme société civile recouvre un large éventail de collectifs, il est parfois utilisé de manière interchangeable avec des termes tels que parties prenantes, organisations non gouvernementales, organisations à but non lucratif et organisations communautaires. La conceptualisation de la société civile s'est élargie également pour inclure les réseaux, les sociétés d'intérêt public, les entreprises sociales

1

https://gefcrew.org/carrcu/LBS%20COP6/CEP%20Strategy%20and%20Action%20Plan_WG.41%20INF.22%20REV.2_EN.pdf

² Note du Secrétaire général de l'ONU sur le rapport du Groupe de personnalités éminentes de l'ONU sur les relations entre l'ONU et la société civile. <https://digitallibrary.un.org/record/523950?ln=en&v=pdf>

et les associations à but non lucratif non constituées en société. Nonobstant ce qui précède, cette note utilise la définition de la société civile des Nations Unies citée ci-dessus.

Le secteur de la société civile a évolué en taille et en sophistication pour relever les défis auxquels sont confrontés les communautés et les groupes marginalisés, et au cours des dernières décennies, conformément à l'évolution du programme mondial en matière d'environnement et de développement. D'où la reconnaissance par les pays et les organisations mondiales de la nécessité de s'engager avec la société civile dans l'évaluation, la conception et la mise en œuvre des programmes.

La tendance mondiale se reflète dans les Caraïbes, est documentée dans les publications,^{3 4}et se distingue par l'expansion du travail et du plaidoyer de la société civile^{5 6 7}

A Caribbean Awakening⁸, le livre de 2023 de Judith Towle, donne un aperçu du rôle de la société civile dans le développement du mouvement environnemental dans les Caraïbes, qui a précédé et soutenu le développement du CEP.

La première évaluation du Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes (Rapport technique 1)⁹ identifie plusieurs formes de contribution de la société civile au développement du Plan d'action pour l'environnement. Organisations de la société civile :

(1) Participación à l'examen initial des problèmes environnementaux régionaux et aux consultations visant à définir le champ d'application du plan d'action et la conception du CEP.

(2) Formation dans des ateliers et des laboratoires de recherche sur la recherche et la surveillance de la pollution par les hydrocarbures.

(3) Génération des données de recherche et des publications scientifiques qui ont contribué à l'évaluation de la pollution pétrolière dans les Caraïbes.

(4) Mise en œuvre de projets sur l'éducation environnementale, la surveillance et la gestion des récifs coralliens, ainsi que le rétablissement et la conservation des tortues marines. Ces projets comprenaient la formation et l'élaboration de plans de gestion (récifs coralliens et tortues marines).

(5) Participación à la première réunion du Comité de suivi du Plan d'action pour les Caraïbes qui s'est tenue en décembre 1981.

³ Baver, S.L. et Lynch, B.D. (éd.), 2006. Au-delà du soleil et du sable: les environnementalismes des Caraïbes. Rutgers University Press, États-Unis

⁴ Bowen, Glenn A. « Société civile des Caraïbes : rôle du développement et implications politiques », Nonprofit Policy Forum, vol. 4, n° 1, 2013, pp. 81-97. <https://doi.org/10.1515/npf-2012-0013>

⁵ Rapport du Premier Forum de la Société Civile des Caraïbes, 1997. <https://www.fdpi.org/wp-content/uploads/2013/10/First-Greater-Caribbean-Civil-Society-Forum-1997>.

⁶ Document de travail de la société civile préparé pour la 3e Conférence internationale sur les petits États insulaires en développemen. https://www.fdpi.org/wp-content/uploads/2013/11/Caribbean-CSCWG-Discussion-Paper_Aug-2013.pdf

⁷ Les Caraïbes que nous voulons : Recommandations de la société civile pour des voies transformatrices vers le développement durable des Caraïbes, 2024. https://canari.org/wp-content/uploads/2025/02/Caribbean-We-Want_March-2024.pdf

⁸ Towle, J.A. 2023. *Un Réveil Caribéen : L'Aube d'un Mouvement Environnemental dans une Mer de Petites Îles*. IRF Books. É.-U.

⁹ CEP Rapport Technique 1. <https://www.unep.org/cep/resources/report/cep-technical-report-01>

Le rapport d'évaluation a noté que les contributions des organisations de la société civile ont été importantes et, dans le cas de certains projets, ont dépassé les attentes.

Cette détermination explique dans une certaine mesure pourquoi la première évaluation du Plan d'action comportait un critère sur la participation communautaire ; c'est-à-dire « le niveau de participation de la communauté dans le processus de prise de décision en ce qui concerne l'exploitation et la conservation des ressources » (Rapport technique 1 du CEP, page 2, paragraphe 8).

Les organisations de la société civile (OSC) ont également joué un rôle important dans plusieurs initiatives régionales en matière d'environnement et de développement, dont certaines sont actuellement contenues dans le CPE. Les rôles/initiatives notables des OSC (voir note de bas de page #9 ci-dessous) comprennent :

- (1) Gestion du premier projet régional de patrimoine culturel dans les Caraïbes.
- (2) Gestion du premier projet régional d'aires marines protégées dans les Caraïbes.
- (3) Mise en place et gestion du premier réseau régional de protection des espèces (tortues marines).
- (4) Préparation et mise en œuvre de la première stratégie régionale d'éducation à l'environnement pour les Caraïbes.
- (5) Compilation de collections/bibliothèques d'études de cas sur l'environnement et le développement, de supports de formation, de documents d'information, de guides techniques et d'autres publications.

Dans le contexte des premières, l'Association de conservation des Caraïbes (ACC)¹⁰ mérite une mention spéciale car elle occupait un espace unique. Pendant des décennies, l'assemblée générale annuelle de la ACC a fonctionné comme un rassemblement régional de la conservation, auquel participaient des gouvernements, des intérêts commerciaux, des organisations de la société civile et des particuliers (la plupart en tant que membres) et discutaient des questions d'actualité et émergentes en matière d'environnement et de développement dans la région des Caraïbes. De plus, la ACC :

- A accueilli plusieurs programmes locaux (Barbade) et régionaux, dont l'un (le Programme de gestion des zones naturelles des Caraïbes orientales) est devenu par la suite une organisation régionale (l'Institut des ressources naturelles des Caraïbes) qui soutient et gère actuellement des initiatives nationales et régionales.
- Lancé ou co-fondé, et fourni un soutien initial en matière de secrétariat, des réseaux et des associations tels que le Réseau des jeunes pour l'environnement des Caraïbes, le Réseau des reporters environnementaux des Caraïbes et l'Association des musées des Caraïbes.

L'Island Resources Foundation mérite également une mention spéciale pour son rôle dans le mouvement environnemental dans les Caraïbes en général et pour son fonctionnement en tant qu'organisation d'assistance technique aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et à la société civile¹¹.

¹⁰ La CCA n'est plus en vigueur

¹¹ Héritage de la Fondation des Ressources de l'île. <http://www.irf.org/browse-the-legacy-of-irf/12>

3. La Société Civile dans le Programme pour l'environnement des Caraïbes Contemporain

Les arrangements intergouvernementaux mondiaux et régionaux ont évolué pour de plus en plus articuler des rôles pour la société civile et fournir des mécanismes pour sa participation à ces arrangements (Annexe 1). Cette évolution reflète la demande croissante de la société civile pour une prise de décision participative dans les processus de développement ET une prise de conscience croissante de la nécessité d'une action collective pour aborder la gamme et l'étendue des problèmes auxquels sont confrontés les pays et l'environnement mondial. Ce dernier facteur est actuellement formulé comme une « approche de l'ensemble de la société » et apparaît dans des mécanismes de financement tels que le Fonds mondial pour l'environnement (FME) et des programmes mondiaux tels que le Cadre mondial sur la biodiversité de Kunming-Montréal (Section C, paragraphe 7(c)12)¹².

4. Politique et Pratique

La Convention de Cartagena et ses trois Protocoles comprennent des dispositions qui soutiennent la participation de la société civile aux programmes associés (Annexe 2)

La société civile, les individus et les organisations contribuent au CEP et à ses trois sous-programmes (Annexe 3) en :

- Fournissant volontairement leur expertise pour le développement et la mise en œuvre d'initiatives, ainsi que pour la programmation continue.
- Facilitant l'échange d'idées et d'expériences pertinentes pour le CEP
- Fournir une expertise technique, en tant que consultants, pour les évaluations, la production de rapports techniques, le développement de stratégies et la formation/renforcement des capacités.
- Fonctionner comme un pont entre le travail du CEP et d'autres programmes et organismes régionaux et internationaux, tels que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages, la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur les zones humides d'importance internationale, en particulier en tant qu'habitat de canards sauvages (Convention de Ramsar), la Commission des pêcheurs de l'Atlantique occidental central et la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines.

Le nombre d'organisations de la société civile participant aux réunions de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles, ainsi que des sous-programmes associés, a augmenté au fil du temps, même si l'évolution du cadre de coopération pour la mise en œuvre du CEP et de la Convention de Carthagène font face à de nouveaux défis. Ces défis incluent :

- L'exigence pour le CEP de faciliter la réalisation de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable.

¹² Le Cadre mondial sur la biodiversité de Kunming-Montréal. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-en.pdf>

- L'établissement d'un Mécanisme de Coordination Océanique pour la Région des Grandes Caraïbes¹³, qui devrait rencontrer des défis lors de sa mise en œuvre¹⁴.

Le Mécanisme de Coordination Océanique pour la Région des Grandes Caraïbes ne semble pas reconnaître la valeur, ni offrir un rôle à, la société civile dans la gouvernance des océans dans les Caraïbes. Cela met en évidence le fait que les arrangements institutionnels conçus pour permettre la gestion du patrimoine commun des Caraïbes n'ont pas encore pleinement répondu à l'évolution des dispositions et des mécanismes d'engagement dans les accords et programmes environnementaux multilatéraux, en particulier la demande croissante pour une approche de l'ensemble de la société et 'la mobilisation d'un large soutien public à tous les niveaux' (Cadre Mondial de Biodiversité de Kunming-Montréal, Section C, paragraphe 7(e)).

L'élargissement de la participation de la société civile au Programme pour l'environnement des Caraïbes/Convention de Carthagène est une étape naturelle et nécessaire à la mise en œuvre efficace d'un programme de développement durable dans les Caraïbes.

5. Avantages d'un engagement accru du CEP auprès de la société civile

La fréquence et l'ampleur des catastrophes naturelles augmentent, et même les grandes économies éprouvent des difficultés à répondre à la détresse de leurs citoyens. Par conséquent, les pays des Caraïbes auront de plus en plus de mal à accéder aux financements, aux ressources techniques et aux fournitures nécessaires pour répondre aux catastrophes et reconstruire leurs économies et leurs communautés.

Pour que les pays des Caraïbes puissent apporter des réponses appropriées, une mobilisation massive en faveur d'un programme commun sera nécessaire. Cette approche sociétale globale est facilitée par l'engagement des gouvernements dans une gouvernance efficace et une bonne gouvernance.

Dans ce contexte, accroître la portée et les formes de participation des OSC au CEP présente plusieurs avantages potentiels, notamment :

1) Améliorer l'accès à l'expertise technique et aux systèmes pertinents d'aide à la décision (tels que les systèmes de gestion de l'information) grâce à un engagement plus ciblé auprès des OSC, notamment les universités, les autres organismes de recherche et les OSC engagées dans la production de connaissances et les réseaux d'apprentissage. Le besoin de connaissances est confirmé par le Plan stratégique 2023-2028 du CAR-SPAW¹⁵ (Section 2.6), et les sources de ressources techniques susmentionnées seraient particulièrement utiles à la mise en œuvre de dispositions telles que les articles 13, 17, 18 et 20 du Protocole SPAW.

(2) Encourager l'action collective des OSC aux échelles nationale et régionale pour soutenir le PEC directement ou indirectement par les résultats et les impacts des activités connexes. Les réseaux dont

¹³ <https://www.ioc.unesco.org/en/articles/intergovernmental-oceanographic-commission-signs-mou-establish-ocean-coordination-mechanism-wider>

¹⁴ Défis de la mise en œuvre de la gouvernance régionale des océans dans la région des Caraïbes.

<https://www.frontiersin.org/journals/marine-science/articles/10.3389/fmars.2021.667273/full>

¹⁵ https://gefcrew.org/carrcu/SPAWCOP12/SPAW_STAC10_WG.43%20INF.7%20EN%20Strategic%20Plan.pdf

les objectifs sont actuellement alignés sur le CEP et le sous-programme SPAW (Annexe 3) offrent des points de départ pour le plaidoyer et la coopération.

(3) Fournir un contexte d'action aux OSC pouvant accéder à des financements pour agir au niveau communautaire. Outre les financements locaux et les financements périodiques de donateurs externes, des discussions sont en cours au sein du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin d'augmenter le niveau de financement disponible pour les OSC dans le cadre du Programme de petites subventions pour la neuvième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du FEM.

(4) Exploiter le potentiel du CEP comme mécanisme facilitant l'alignement entre les objectifs nationaux de développement durable et les engagements nationaux envers les accords multilatéraux environnementaux régionaux et mondiaux. Ceci est particulièrement pertinent lorsque la société civile caribéenne (individus et organisations) participe à des programmes mondiaux en tant qu'experts, points de contact régionaux et contributeurs aux produits de connaissance.

(5) Veiller à ce que le CEP ait accès à l'expérimentation et à l'innovation menées au sein du secteur civique pour promouvoir la résilience environnementale, économique et sociale.

(6) Accroître la capacité du CEP à s'acquitter efficacement de ses obligations visant à faciliter la réalisation des Objectifs de développement durable en renforçant sa capacité à travailler sur des questions intersectionnelles, notamment à l'interface des programmes de réduction des risques de catastrophe, de lutte contre le changement climatique et de développement durable.^{16 17}

Les avantages susmentionnés d'une coopération accrue avec la société civile peuvent également se concrétiser dans plusieurs domaines présentant un intérêt particulier pour les Parties contractantes à la Convention de Carthagène, notamment :

(a) **Initiatives en matière d'économie circulaire et d'économie bleue** : les OSC sont largement impliquées dans les projets de réduction des déchets, de recyclage et autres projets de réduction de la pollution. Si les actions des organisations communautaires et les stratégies nationales sont alignées sur les priorités du PEC, une augmentation des fonds accordés aux OSC par le Programme de petites subventions du FEM pourrait améliorer les moyens de subsistance des communautés tout en s'attaquant aux problèmes de pollution et d'écosystèmes.

(b) **Gestion et utilisation des sargasses** : La société civile est impliquée dans la recherche et un grand nombre d'initiatives locales¹⁸ qui bénéficieraient, au minimum, d'un centre d'information. Compte tenu de son mandat, le Secrétariat du PEC est bien placé pour servir de centre d'échange d'informations sur les sargasses¹⁹.

(c) **Gestion des aires protégées et autres aires conservées** : L'un des principaux obstacles à la réalisation des objectifs « 30 d'ici 30 » du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal est la capacité de gestion.

¹⁶ <https://www.undrr.org/publication/disaster-risk-reduction-and-climate-change-adaptation-pathways-sustainable-development>

¹⁷ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/techpaper_adaptation.pdf

¹⁸ <https://www.unep.org/cep/resources/factsheet/sargassum-influx-champions-civil-society-frontline>

¹⁹ <https://www.unep.org/cep/events/conference/4th-international-conference-small-island-developing-states>

L'expérience caribéenne de cogestion et de délégation des responsabilités de gestion aux OSC (annexe 4) offre la possibilité d'intensifier les actions tout en adaptant la gestion des sites aux conditions locales. Bien que le financement demeure problématique, associer la volonté des OSC à gérer les aires protégées au potentiel institutionnel du CEP et des organisations partenaires en matière d'expertise technique constitue une stratégie pertinente pour assurer le succès des pays et de la région.

(d) **Tourisme** : La plupart des pays des Caraïbes dépendent fortement du tourisme²⁰, ce qui nécessite un équilibre constant entre les avantages et les coûts du tourisme, notamment ses impacts négatifs sur les écosystèmes côtiers. Le CEP a répondu à ce dualisme en développant une initiative fructueuse du milieu des années 1990 au début des années 2000 pour promouvoir la durabilité du secteur touristique caribéen, mais les initiatives actuelles ont une portée limitée. Cependant, le tourisme dans les Caraïbes dépend fortement de l'état de l'environnement et inverser la tendance à la dégradation continue des écosystèmes côtiers²¹ nécessite une action collective soutenue par un cadre politique cohérent.

(e) **Mobilisation du soutien du public en faveur de la conservation** : Il est clair que la sensibilisation et la communication du public ne suffisent pas à elles seules à mobiliser le soutien et l'action du public, en particulier lorsqu'elles nécessitent des changements d'attitude et de comportement. La mobilisation nécessite l'accès à des informations pertinentes et une participation accrue du public aux processus décisionnels courants en matière de développement, comme le prévoit l'article 13 du Protocole SPAW²². La société civile est de plus en plus capable de s'engager efficacement dans les processus décisionnels participatifs, capacités qui peuvent être mises à la disposition du Comité pour la protection de l'environnement et des Parties contractantes.

(f) **Développement des capacités** : L'insuffisance des capacités est identifiée comme un obstacle majeur à la prise de décision en matière de développement dans les Caraïbes. Cette contrainte peut être considérablement atténuée par un réengagement structuré avec les OSC (par exemple, les institutions universitaires et autres) axées sur la recherche et l'apprentissage.

Les avantages potentiels d'une participation accrue de la société civile peuvent être concrétisés par le recours à différents mécanismes de participation.

6. Mécanismes pour élargir la participation de la société civile au Programme pour l'environnement des Caraïbes

La Convention de Carthagène et ses Protocoles contiennent des dispositions qui encouragent la participation de la société civile, et cette élargissement peut être réalisé dans le cadre des dispositions actuelles, comme l'indiquent les propositions ci-dessous.

(a) **Développer les réseaux d'activités régionaux (RAN)** : Le modèle de RAN adopté dans le cadre du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) est un modèle

²⁰ <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781484315194/ch03.xml>

²¹ <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/36352>

²² L'article 13 prévoit l'utilisation de l'évaluation de l'impact environnemental « dans le processus de planification conduisant à des décisions concernant des projets et activités industriels et autres susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement et d'affecter de manière significative des zones ou des espèces bénéficiant d'une protection spéciale en vertu du présent Protocole. »

dans lequel les organisations ayant conclu des protocoles d'accord avec le Secrétariat de la Convention de Carthage forment un RAN géré par le Secrétariat. Ce modèle diffère de la structure définie dans les lignes directrices de 2008 pour la création et la gestion des centres d'activités régionales (RAC) et des RAN, qui prévoient que les RAN sont gérés par des RAC dédiés. Développer les RAN pour exploiter l'éventail d'institutions techniques et d'expertises individuelles suggérées dans les lignes directrices de 2008 (section 2, paragraphe 6) nécessiterait d'importantes ressources humaines et financières supplémentaires (au sein des RAC et du Secrétariat) pour interagir avec les RAN ou les orienter, ce qui impose une contrainte importante quant à leur nombre, leur taille et leur orientation.

Cette contrainte peut être levée en adoptant un modèle de RAN permettant différentes relations de gestion entre les RAN et la structure du Secrétariat du RAC. Cette flexibilité est illustrée par le Réseau de conservation des tortues marines des Caraïbes (WIDECAST) et est suggérée pour le développement ultérieur du Réseau et Forum des gestionnaires des aires marines protégées des Caraïbes²³.

Il est important de noter que le modèle proposé répond à l'objectif des lignes directrices de 2008 et facilite la collaboration du CEP avec un éventail beaucoup plus large d'organisations de la société civile et d'experts individuels nécessaires pour relever efficacement les défis auxquels sont confrontés les Caraïbes et le CEP.

Comme indiqué dans l'Examen 2022 des opérations, du fonctionnement et du financement des Centres d'activités régionales et des Réseaux d'activités régionales de la Convention de Carthage²⁴, le renforcement du rôle de la société civile « *peut contribuer à la viabilité financière des RAC et des RAN et améliorer l'efficacité opérationnelle de la Convention de Carthage* » (page 3, dernier paragraphe). La révision des lignes directrices de 2008 est actuellement en cours, offrant l'occasion de reconnaître officiellement un plus large éventail de rôles pour les OSC au sein du CEP.

(b) Réviser les lignes directrices de la Convention et du Protocole relatives à la collaboration avec les OSC : les réunions convoquées sous les auspices de la Convention de Carthage et de ses Protocoles doivent respecter le Règlement intérieur, qui fixe notamment les paramètres de représentation et d'accréditation à la réunion et à la participation à celle-ci. Dans ce règlement, la catégorie d'observateur, incluant la société civile, est définie comme « organisation internationale intergouvernementale ou non gouvernementale ». Cette catégorisation, compréhensible dès les débuts du CEP, est non seulement limitée et contraignante, mais elle ne reflète pas non plus la conceptualisation actuelle de la société civile ni les formes acceptées de participation aux accords intergouvernementaux. En pratique, la participation des OSC aux réunions de la Convention ne se limite pas aux organisations non gouvernementales internationales. Cependant, des discussions périodiques concernant les catégories d'observateurs suggèrent que des révisions mineures du Règlement intérieur pourraient permettre une participation accrue de la société civile. De plus, les règles limitant la participation des OSC aux groupes de travail au nombre d'experts désignés par les gouvernements devraient être révisées afin de faciliter une participation accrue.

L'élargissement de la participation de la société civile pourrait également être facilité par l'adoption d'un processus d'accréditation formel permettant un engagement et une participation au-delà des

²³ https://gefcrew.org/carrcu/SPAWCOP12/SPAW_STAC10_WG.43%20INF.8%20EN%20CaMPAM%20Options%20Paper.pdf

²⁴ https://www.gefcrew.org/carrcu/LBSSTAC6/RAC_RAN_CARTAGENA_CONVENTION_Report2022.pdf

réunions principales de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles. La modalité des grands groupes du PNUE²⁵ et le modèle de groupes différenciés utilisé par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques²⁶ offrent des pistes pour l'élaboration d'un modèle adapté à la Convention de Carthagène et à ses Protocoles.

(c) **Élaborer une stratégie d'engagement des OSC** : Une stratégie d'engagement, intégrant de multiples modalités, apporterait de la clarté, améliorerait la participation et, dans une certaine mesure, guiderait la programmation des OSC qui soutient directement le CEP.

(d) **Explorer le potentiel offert par le Consortium SPAW²⁷** : Le Consortium de soutien au Programme SPAW de la Convention de Carthagène (Consortium SPAW) a choisi le modèle des grands groupes et des parties prenantes du PNUE comme base de sa composition, témoignant ainsi de sa volonté de faciliter un engagement structuré du Protocole SPAW et de son sous-programme avec un large éventail de parties prenantes. L'harmonisation des programmes, des stratégies et des actions favorise les progrès vers la réalisation des objectifs de la Convention de Carthagène et du Protocole SPAW. Le Consortium SPAW offre un mécanisme plus flexible d'action collaborative aux organisations et aux personnes qui ne souhaitent pas rejoindre un RAN ou dont le travail ne correspond pas nécessairement à la structure d'un RAN.

7. Questions à considérer

Élargir la participation de la société civile au CEP, à la Convention de Carthagène et à ses Protocoles permettrait d'aborder de manière proactive les questions et les perspectives difficiles à intégrer dans la structure et les pratiques actuelles du CEP et de la Convention de Carthagène. Parmi celles-ci, on peut citer, sans s'y limiter, les suivantes :

(a) La nécessité d'impliquer la société civile et d'autres groupes dans les stratégies visant à lutter contre les effets synergétiques des facteurs de dégradation des écosystèmes côtiers dans la région des Caraïbes est de plus en plus reconnue²⁸.

(b) Il existe au sein de la société civile et d'autres groupes majeurs un large éventail d'intérêts qu'il est nécessaire de comprendre, de prendre en compte et de soutenir pour mobiliser le secteur en faveur d'un programme convenu. Cela nécessitera nécessairement de la patience et de la flexibilité pour favoriser l'harmonisation entre un large éventail de programmes, de stratégies et d'actions afin de progresser vers la réalisation des objectifs à moyen et long terme de la Convention de Carthagène.

(c) La patience doit être mise en balance avec l'urgence d'agir pour répondre aux diverses menaces auxquelles sont confrontées les communautés caribéennes.

(d) Bien que des efforts considérables soient nécessaires pour établir, coordonner et maintenir un vivier d'expertise technique en matière de conseil, de production de connaissances, d'évaluations, de

²⁵ Grands groupes du PNUE : <https://www.unep.org/civil-society-engagement/major-groups-modalities>

²⁶ <https://www.ipbes.net/about>

²⁷ <https://monitorcaribbean.org/spaw-consortium>

²⁸ <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/36347>

renforcement des capacités, ainsi que d'élaboration et de mise en œuvre de projets, le besoin impérieux d'une prise de décision fondée sur des faits justifie ces efforts et les dépenses associées.

(e) Les difficultés rencontrées par le Secrétariat de la Convention de Carthagène pour mobiliser des ressources adéquates afin de réaliser efficacement les objectifs de la Convention et des programmes pourraient être exacerbées par une participation accrue de la société civile à la Convention et aux programmes.²⁹ Cependant, la mobilisation de la société civile et des autres parties prenantes en vue de la réalisation d'un programme convenu offre un potentiel important de mobilisation des ressources.

(f) Plusieurs propositions visent à créer des RAN et d'autres alliances pour soutenir la Convention de Carthagène et ses Protocoles. Cela suggère la nécessité d'élargir l'action et la volonté des parties prenantes à entreprendre de telles actions. Ces propositions rappellent également la nécessité de rationaliser le statut officiel des réseaux qui ont historiquement soutenu le CEP. Une stratégie d'engagement, assortie de règles et de pratiques, offre la possibilité d'améliorer la coordination et d'accroître les avantages des groupements alignés en assurant la structure et la coordination, tout en réduisant la charge administrative du Secrétariat de la Convention et des RAC.

Le Consortium SPAW a été créé pour renforcer la participation de la société civile à la Convention de Carthagène afin de soutenir la mise en œuvre effective du Protocole SPAW. Sur cette base, le Consortium SPAW coopérera avec le Secrétariat de la Convention de Carthagène, les Parties contractantes et le CAR SPAW pour concevoir et relever les défis d'une stratégie d'engagement multimodal de la société civile.

8. Conclusion

Le maintien de l'intégrité des écosystèmes côtiers et marins de la région des Caraïbes exige une action coordonnée de l'ensemble de la société. Le Programme pour l'environnement des Caraïbes, la Convention de Carthagène et ses Protocoles constituent un mécanisme établi et reconnu pour cette action collective. L'article 16 du Protocole SPAW ne se limite pas à l'information et à la sensibilisation du public. Il demande également aux Parties contractantes de « promouvoir la participation de leur public et de leurs organisations de conservation aux mesures nécessaires à la protection des zones et des espèces concernées » (paragraphe 2). Cette exigence, ainsi que d'autres exigences relatives à la participation du public (annexe 2), étaye la recommandation du présent document d'information aux Parties contractantes d'élargir la participation de la société civile au Programme pour l'environnement des Caraïbes, à la Convention de Carthagène et à ses Protocoles.

29

https://www.gefcrew.org/carrcu/SPAWSTAC10/SPAW_STAC10_WG.43%20INF.32%20EN%20Establishment%20of%20Marine%20Mammal%20RAN.pdf

Annexes

Annexe 1 : Accords intergouvernementaux auxquels les organisations de la société civile des Caraïbes peuvent participer

Annexe 2 : Dispositions de la Convention de Carthagène et des Protocoles qui soutiennent la participation de la société civile

Annexe 3 : Participation des organisations de la société civile au Programme pour l'environnement des Caraïbes et au sous-programme SPAW

Annexe 4 : Exemples d'organisations de la société civile des Caraïbes impliquées dans la gestion des aires protégées

Annexe 1

Accords intergouvernementaux auxquels les organisations de la société civile des Caraïbes peuvent participer

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

<https://www.thegef.org/what-we-do/topics/civil-society-organizations>

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

<https://www.ipbes.net/about>

Organisation des États américains (OEA)

<https://www.oas.org/ext/en/main/oas/our-structure/gs/sare/orcs>

Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú)

<https://d7.cepal.org/en/escazuagreement/regional-public-mechanism>

Statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) – facilite la participation aux conférences pertinentes organisées par les Nations Unies, l'accès à plusieurs programmes intergouvernementaux (par exemple, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme des petits États insulaires en développement) et la participation aux travaux des commissions régionales de l'ECOSOC (par exemple, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes).

<https://ecosoc.un.org/en/ngo/consultative-status>

Grands groupes du Programme des Nations Unies pour l'environnement

<https://www.unep.org/civil-society-engagement/major-groups-modalities>

Annexe 2

Dispositions de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles favorisant la participation de la société civile

Forme d'engagement	Convention de Carthagène	Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures	Protocole SPAW	Protocole LBS
Participation aux réunions des Parties contractantes	Article 20(1) Règlement intérieur des réunions (article 54)	Article 11(2) Adoption de l'article 20 de la Convention	Article 23(1) Adoption de l'article 20 de la Convention	Article XV(1) Adoption de l'article 20 de la Convention
Implication des communautés dans la planification et la gestion (nationales) des aires protégées			Article 6(2)(e)	
Participation aux programmes de coopération et d'assistance technique			Article 11(5)	Article V(1), (3) Article VIII
Participation du public et conservation Organisations participant aux mesures de protection (nationales)			Article 16(2)	
Participation aux travaux du Comité consultatif scientifique et technique d'un Protocole			Article 20(2), (4) Article 22(2)(c), (g)	Article XIV(2)
Participation du public aux processus décisionnels (nationaux) liés au Protocole				Article X

Annexe 3

Participation des organisations de la société civile au Programme pour l'environnement des Caraïbes et au sous-programme SPAW

I. Organisations de la société civile ayant signé un protocole d'accord avec le CEP

- Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI)
- Instituto de Investigaciones Marinas y Costeras José Benito Vives de Andreis (INVEMAR)³⁰
- The Ocean Foundation

II. Observateurs de la société civile du CEP 2023³¹

- Institut pour le bien-être animal
- Fondation BRANCH Coral
- Société caribéenne des cétacés
- Institut des ressources naturelles des Caraïbes
- Centre pour la diversité biologique
- Grand groupe des enfants et des jeunes (grands groupes et parties prenantes du PNUE)
- Mers communes
- Alliance mondiale pour le droit de l'environnement
- Fondation pour la planification du développement, Inc.
- Organisation caritative mondiale pour les orques - Projet Orques à l'échelle des Caraïbes
- Fonds du patrimoine vert du Suriname
- Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes
- Instituto de Investigaciones Marinas y Costeras José Benito Vives de Andreis
- Association interaméricaine pour la défense de l'environnement
- Fonds international pour la protection des animaux
- Union internationale pour la conservation de la nature - Programme Biodiversité et gestion des aires protégées (BIOPAMA)
- Fondation des gardiens de phares
- Monitor Caribbean
- Ocean Research and Education Foundation, Inc. - Programme d'évaluation rapide des récifs de l'Atlantique et du Golfe (AGRRA)
- Rainbow Warriors Core Foundation
- SeaLife Law

³⁰ INVEMAR est un institut autonome dépendant du ministère de l'Environnement et du Développement durable de Colombie.

³¹ Parmi les observateurs figurent également des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des organisations intergouvernementales

- Shark Advocates International
- Initiatives d'innovation durable
- Alliance néerlandaise pour la nature des Caraïbes
- The Nature Conservancy
- Fondation Océan

III. Membres de la société civile des groupes de travail du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW(2024-2025)

- Institut pour le bien-être animal
- Fondation pour la planification du développement, Inc.
- Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes
- Fondation des gardiens de phare
- Monitor Caribbean
- Sealife Law
- Shark Advocates International

IV. Membres de la société civile des groupes de travail du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole LBS(2024-2025)

- Universidad EAFIT
- Université des Antilles (Saint Augustine)

V. Réseaux et associations professionnelles concernés par le CEP

- Association des laboratoires marins des Caraïbes. <http://amlc-carib.org/>
- Alliance caribéenne pour la justice climatique. <https://canari.org/caribbean-climate-justice-alliance/>
- Réseau caribéen des journalistes environnementaux
- Réseau caribéen pour la préservation des mammifères marins
- Réseau et forum des gestionnaires des aires marines protégées des Caraïbes : <https://campam.gcfi.org/>
- Réseau caribéen pour la gestion urbaine et territoriale
- Association caribéenne de l'eau et des eaux usées. <https://cwwa.net/>
- Réseau caribéen de lutte contre la fraude liée à la faune sauvage. [https://gefcrew.org/carrcu/SPAWCOP12/EN%20IG.46%20INF.3 SPAWCOP12 Briefing%20Paper%20v1.6%20for%20SPAW%20COP.pdf](https://gefcrew.org/carrcu/SPAWCOP12/EN%20IG.46%20INF.3%20SPAWCOP12%20Briefing%20Paper%20v1.6%20for%20SPAW%20COP.pdf)
- Réseau caribéen des jeunes pour l'environnement. <https://cyen.org/>
- Réseau d'actualités environnementales Cari-Bois. <https://www.caribois.org/>
- Réseau de la société civile du Fonds pour l'environnement mondial (région Caraïbes). <http://gefconetwork.org/>
- Nature Caribé. <http://naturecaribe.org/>
- Consortium SPAW. <https://monitorcaribbean.org/spaw-consortium>
- Réseau de conservation des tortues marines des Caraïbes <https://www.widecast.org/>

Annexe 4

Exemples d'organisations de la société civile caribéennes dans la gestion des aires protégées

I. Accords de gestion, de cogestion et de partenariat³²

:

Pays	Sites	Accord de gestion
Commonwealth des Bahamas	5 parcs nationaux à San Salvador	L'organisme responsable de ces sites est le Bahamas National Trust (BNT). Le BNT a signé un accord avec la San Salvador Living Jewels Foundation en 2018 pour gérer les cinq parcs nationaux de San Salvador. Cet accord de cogestion continue d'évoluer.
Belize	18 aires protégées terrestres et 8 à 9 aires protégées marines	Gérées par 12 à 13 organisations membres de l'Association des organisations de gestion des aires protégées, par le biais de protocoles d'accord avec le ministère compétent. L'association gérerait environ 50 % de toutes les aires protégées cogérées du Belize.
	Parc national Billy Barquedier Parc national du lac Five Blues Sanctuaire faunique de Gales Point Sanctuaire faunique de Swallow Caye	Géré par quatre organisations dans le cadre d'accords avec le ministère du Développement durable, du Changement climatique et de la Gestion des risques de catastrophe, signés en 2023.
République dominicaine	Parcs nationaux de Jaragua et de la Sierra de Bahoruco	Géré par le Grupo Jaragua dans le cadre d'accords de cogestion avec le ministère de l'Environnement. La gestion financière (par exemple, les droits d'entrée et la masse salariale) reste du ressort du gouvernement
	Réserve scientifique d'Ébano Verde.	Le site est géré par la Fundación Progressio dans le cadre d'un accord de

³² Cette liste n'est pas exhaustive, car elle ne comprend que les réponses à l'appel à informations diffusé par le consortium SPAW auprès de quatre (4) groupes électroniques caribéens sur l'environnement et le développement et de 59 personnes le 3 février 2025.

		cogestion, mais l'organisation gère également les finances de l'aire protégée
République dominicaine (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Monument naturel Miguel Domingo Fuerte : la gestion sera partagée entre la Fondation de soutien du Sud-Ouest, la Fondation universitaire technologique catholique de Barahona, la Société écologique de Paraíso et la SOH Conservation. - La réserve forestière de Loma Novillero et le parc national de Loma Los Sietes Picos seront gérés par la Fondation Salésienne Don Bosco, la Fondation pour le développement de Villa Altagracia et la Fédération des conseils de quartier de Villa Altagracia. - Le parc national Padre Nuestro : les institutions signataires de l'accord de gestion sont l'Association des guides Padre Nuestro, la Fondation dominicaine pour les études marines et le pôle touristique de La Romana-Bayahíbe. - Le monument naturel de La Ceiba sera géré par la Fondation Iberia. - Parc national des mangroves de Bajo Yuna : gestion partagée par la Coopérative de production, de travail et de services multiples des pêcheurs de la baie de San Lorenzo et le Centre pour la conservation et l'écodéveloppement de la baie de Samaná et de son environnement (CEBSE). - Monument naturel de Salto el Limón : gestion partagée par l'Association communautaire d'écotourisme de la cascade de Salto del Limón, le CEBSE et le Cluster touristique de Samaná. - Parc national de Cabo Cabrón : gestion partagée par Ecovivero, le CEBSE et l'Association des guides touristiques écologiques de Galeras. - Monument naturel de Cabo Samaná : cogéré par l'Entreprise d'éclairage et d'électricité de Las Terrenas, le CEBSE et l'Association des guides touristiques écologiques de Galeras. - Réserve naturelle intégrale de Loma Quita Espuela (Fondation Loma Quita Espuela) - Refuge faunique des zones humides de Laguna Prieta - accord signé par l'Association de développement, le Parc industriel des Caraïbes, l'Association des scouts dominicains et la Société écologique de Puñal. - Les 27 cascades de Damajagua - Association des guides-sauveteurs de la rivière Damajagua. - Réserve naturelle intégrale d'Evano Verde - Fondation Progressio 	
	124 sites	<p>Actuellement en cogestion - 5 En cours - 21 En attente - 74 Identifiés pour la cogestion - 24 (Source : Vice-ministère des Aires protégées, ministère de l'Environnement de la République dominicaine</p>
Jamaïque	Parc national et site du patrimoine mondial des montagnes Blue et John Crow de la Jamaïque	Le <i>Jamaica Conservation and Development Trust</i> gère le site dans le cadre d'un accord avec l'Agence nationale de l'environnement et de la planification

Jamaïque (suite)	Aire protégée de Portland Bight (PBPA) .	<p>La Fondation pour la gestion des zones côtières des Caraïbes coordonne les mesures de protection du site dans le cadre d'un accord avec l'Agence nationale de l'environnement et de la planification, qui verse également une subvention annuelle à la Fondation.</p> <p>La Fondation gère également les trois sanctuaires de poissons de la PBPA (Three Bays, Salt Harbour et Galleon Harbour) dans le cadre d'un protocole d'accord avec l'Autorité nationale des pêches, pour lequel la Fondation reçoit une subvention de cette dernière.</p>
	Plusieurs aires marines protégées, dont des sanctuaires de poissons.	Certains sites sont gérés par des organisations communautaires dans le cadre de protocoles d'accord avec l'Autorité nationale des pêches, qui accorde également des subventions à certaines institutions de gestion
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Réserve forestière de King Hill.	Le site est géré par la Division des forêts. Un partenariat informel entre la Division des forêts et les services de gestion de l'environnement du JEMS facilite l'action communautaire pour lutter contre les infractions, soutient les programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation dans les communautés adjacentes et utilise les subventions obtenues par le JEMS pour mettre en œuvre des projets dans les communautés adjacentes.
République de Trinité-et-Tobago	Réserve forestière de Main Ridge et aire marine protégée du récif de Buccoo, Tobago	La réserve forestière de Main Ridge est gérée par le ministère des Ressources naturelles (Forêts) et l'aire marine protégée du récif de Buccoo est gérée par le ministère des Pêches (tous deux relevant de l'Assemblée législative de Tobago). La plupart des dispositifs de gestion incluent la participation de la société civile.

Avertissement : Les informations présentées dans ce tableau ne peuvent être utilisées à des fins d'analyse, car la plupart d'entre elles ont été fournies par des tiers et n'ont pas été vérifiées.

Bien que les informations présentées dans le tableau ci-dessus ne puissent être utilisées à des fins d'analyse, cet aperçu de la gestion des aires protégées dans six pays suggère un intérêt marqué, tant de la part des gouvernements que de la société civile, pour les accords de coopération en matière de gestion des aires protégées.

II. Exemples d'organisations de la société civile dont les initiatives sont alignées sur le PEC³³

Compte tenu de la portée de la Convention de Carthagène, les programmes des OSC impliqués dans les questions d'environnement et de développement peuvent être alignés sur le PEC, même si ces organisations n'ont aucun lien avec celui-ci. L'objectif de cette section est simplement de fournir des exemples d'alignement de programmes, même avec de petites initiatives locales.

C.A.R.E. SKN

Saint-Kitts-et-Nevis

Juin-septembre 2022

Projet pilote : « Installation d'une pépinière de coraux à Tamarind Cove », dans le cadre du projet national IWEco SKN et du ministère des Ressources marines.

En cours

Projet financé par le Programme de petites subventions du FEM : « 40 arbres coralliens dans la pépinière de corail de Major Bay pour la restauration des coraux à Saint-Kitts-et-Nevis ». Ce projet comprend également des actions de formation, d'éducation et de sensibilisation du public.

La pépinière de corail de Major Bay est surveillée et gérée tout au long de l'année. C.A.R.E. SKN réalise des études de contrôle des récifs sur des récifs sélectionnés pour la restauration des coraux (les premiers sites où des plantations de coraux auront lieu). L'organisation organise également une formation Reef Check EcoDiver chaque année depuis 2022.

Début février 2025

Nouveau projet financé par le Programme de petites subventions du FEM : Élevage de crabes royaux indigènes des Caraïbes (*Maguimithrax spinosissimus*) pour soutenir les efforts de restauration des coraux et développer une pêche durable.

³³ Le 14 janvier 2025, le consortium SPAW a lancé un appel à informations auprès de quatre (4) groupes de discussion en ligne sur l'environnement et le développement des Caraïbes et de 59 personnes. La réponse de C.A.R.E. SKN démontre comment les initiatives des OSC soutiennent régulièrement les objectifs du PEC.

